



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du jeudi 23 juin 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 17 juin 2022

Secrétaire de séance : Madame Sandra VANELSLANDE

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (7) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Isabelle VERBEKE), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Emmanuelle VANDORNE (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

---

**4 - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN PLACE AUPRES DE LA VILLE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.**

Rapport de M. Eric DOCQUIER, conseiller municipal délégué en charge de la gestion et du suivi des associations sportives, de la valorisation du bénévolat, de Neuville-assos, et des ressources humaines.

Vu en commission générale le lundi 13 juin 2022.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et suivants.
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et s,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 23 juin 2022 portant création du Comité social territorial commun à la ville et au CCAS de Neuville-en-Ferrain.
- Considérant que le nombre des membres titulaires est fixé par l'organe délibérant de la collectivité, après consultation des organisations syndicales en fonction de l'effectif des agents relevant du CST.
- Considérant l'avis favorable émis par les organisations syndicales à l'occasion de la réunion du Comité technique du 09 juin 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin.
- Considérant que le nombre de représentants du personnel titulaires est obligatoirement compris entre 3 et 5 pour un effectif d'agents inférieur ou égal à 199.

- Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 160 agents pour la Ville et de 13 agents pour le CCAS,

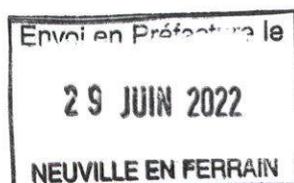
Il est dès lors proposé au conseil municipal :

- de fixer, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial commun placé auprès de la Ville et à 3 le nombre de représentants suppléants et de maintenir la parité entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel.
- de prévoir le recueil, par le Comité Social Territorial commun, de l'avis des représentants de la collectivité.
- d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord des dispositions ainsi prises et se rapportant à la composition de ce Comité Social Territorial commun.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Eric DOCQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

